

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMPTE – RENDU

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

C.I.A.S DU FRONSADAIS

ARRONDISSEMENT
DE
LIBOURNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 23 mars 2022

Convocation du 15 mars 2022

Nombre de délégués en exercice : 21

Nombre de délégués présents : 11

Nombre de votants : 11

L'an deux mil vingt deux, le 23 mars à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S, convoqué par Madame la Présidente, s'est réuni en séance ordinaire, à la Maison des Services Communautaires à Saint Germain de la Rivière.

Nombre de délégués en exercice : 21

Présents votants : 11

Pouvoir : 0

Votes exprimés : 11

Membres élus présents : 8

**M. Jean-Marie BAYARD – Mme Mauricette EYHERAMONNO – M. Jean GALAND –
Mme Valérie GREAULT – Mme Laurine JANICOT – Mme Nathalie LOCHON - Mme
Marie-France REGIS – Mme Martine TILLET FAURIE**

Membres civils présents : 3

M. Pascal TESSIER – Hugues DE CHALUP – M. Christophe HENRY -

Pouvoir : 0

**Excusés : Mesdames Sylvie BOULIN – Mme Geneviève CANOT-DUMONT – Corinne
CHAILLE – Sylvie CHAUDET – Nicole DAROLLE – Denise GIRAUD – Claude
LARROCHE – Caroline LESCOUL – Véronique PARACHOU – Véronique PINAUD -**

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie BAYARD

1/ Adoption du Procès-Verbal du Conseil d'administration du 15 novembre 2021

Il est soumis à l'approbation des membres du Conseil d'Administration du C.I.A.S, le Procès-Verbal du 15 novembre 2021.

Voix pour : 11

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration :

➤ adoptent à l'unanimité des membres présents, le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du CIAS en date du 15 Novembre 2021.

2/ La suppression d'un emploi à temps non complet d'agent social à 31h30 et la création d'un emploi à temps non complet d'agent social principal 2ème classe à 31 h 30 (réussite au concours).

Il est soumis à l'approbation du Conseil d'administration la suppression d'un emploi à temps non complet d'agent social à 31h30 et la création d'un emploi à temps non complet d'agent social principal de 2ème classe à 31h30 faisant suite à la réussite à un concours de l'un de nos agents.

Le tableau des effectifs sera modifié comme suit :

GRADE(S) ASSOCIE(S)	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Agent social principal de 2ème classe	C	1	2	31h30
Agent social	C	21	20	31h30

Voix pour : 11

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du CIAS du Fronsadais :

➤ se prononcent favorablement à l'unanimité des membres présents pour la suppression d'un emploi à temps non complet d'agent social à 31h30 et la création d'un emploi à temps non complet d'agent social principal de 2ème classe à 31h30 faisant suite à la réussite à un concours de l'un de nos agents.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19 h 15

Le secrétaire de séance

Jean-Marie BAYARD

La Présidente du C.I.A.S du Fronsadais

Marie-France REGIS

